

Bon No: 001124539		1ere Gachée: 10:00 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 11/12/2025 référence commande(2):		ROG051225172630		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 411883 chantier: 188306		ROSA DALLAGE CF251371 - CHALONS		159 BVD DE CRETEIL 94100 Rue Juliette Recamier Alexandre 06.72.42.36.58 51000 Châlons-en-Champagne		M88 M88		8x4 ROUXEL TOR TORTILLARD	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
09:56				température: vitesse du vent: validité:				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant  en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton PJDER3C330		désignation(6)(8) DESACTIVE		certification XF2		classe d'exposition(3) CL 0,40		consistance(7) S3	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) C25/30		Résistance caractéristique(4) Dmax 10	
appellation commerciale DESACTIVE Dm10 Htm S3 CEM2 330									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				DESACTIVANT BLEU F.SYNTHETIQUES EA ISOSPHERE 5140 PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1